

Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 29 06 2023 à Vittel

L'an 2023, le 29 juin à 17h30, les membres du comité syndical du PETR de la Plaine des Vosges, dûment convoqués par le Président du PETR de la Plaine des Vosges, Jean-Luc COUSOT, le 22 juin 2023, se sont réunis en mairie de Vittel.

Nombre de Délégués en exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 11

Présents : Madame BABOUHOT Nathalie, Messieurs COUSOT Jean-Luc, PERRY Franck, EMERAUX Philippe, COLLIN Dominique, LALLEMAND Michel, NOVIANT Patrice, HURIOT Joris, SEJOURNE Yves, THIRIAT Daniel.

Pouvoir : Monsieur PREVOT Christian donne pouvoir à Monsieur PERRT Franck.

Secrétaire de séance : NOVIANT Patrice

Assistait à la séance : FLESCH Megan, HENRIOT Sophie

Excusés : HUEL Jean-Luc, FLOQUET Patrick, GERECKE Luc, VAUBOURG Jean, PREVOT Christian, LECLERC Simon.

Le Président constate que le quorum est atteint : 10 présents et 11 votants, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (VOTE : unanimité) ;

- 1. Points d'actualités : tourisme, PAT, développement éco ;**
- 2. LEADER : délibération portage programme 2023-2027 et délibération représentants du PETR au GAL ;**
- 3. Délibération annule et remplace des affectations de résultats ;**
- 4. Délibération modificative n°1 ;**
- 5. Délibération convention PETR d'Epinal pour APP PAT ;**
- 6. Questions diverses.**

1. Point d'actualité :

Le Président présente rapidement les actualités de chaque commission du PETR ;

TOURISME :

- **Lancement les 4 et 5 juin du Pass Plaine des Vosges et conférence de presse le 8 juin**

M. EMERAUX : succès du Pass Plaine, réussite et réponse aux attentes de la clientèle, il vient assurer la continuité de l'ancien Pass Lorraine. Si demain, le Département met en place quelque chose d'équivalent, la Plaine suivra le CD88. Succès également souligné de la collaboration entre les 4 OT (présence à la fête du vélo de l'Ouest des Vosges, le concours hippique de Vittel, l'Open de Contrexéville et au Symposium de Mirecourt).

Jean-Luc COUSOT : souhait d'un Pass à l'échelle du Département des Vosges. Les OT des Vosges connaissent leur territoire. Coût du Pass Plaine : +/- 2 000 € hors temps d'agent.



M. PERRY : remise en place du CDT, attente de voir le fonctionnement du Pass et proposition de réaliser ce travail à l'échelle du Département des Vosges avec l'appui des acteurs de chaque territoire. L'objectif serait de le décliner ailleurs. Il faut rester dans un esprit collectif et se baser sur la marque « Je vois la vie en Vosges ». La porte d'entrée la plus efficace serait celle du Département pour réaliser ce travail. Il précise que l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges est intégré dans le copil du CDT car il est le seul ayant répondu à la sollicitation faite par mail par le CDT. A noter que la Région Grand Est a baissé les dotations à l'ARTGE.

Mme BABOUHOT : le Département n'a pas pris en compte le travail mis en place sur la Plaine des Vosges. Mirecourt n'est pas considéré ni le PETR de la Plaine des Vosges. Le tourisme est une activité économique et il est souvent constaté que l'économie touristique de la Plaine ne représentait quasiment rien.

- **Travail en cours sur la refonte de la carte touristique Plaine des Vosges.**

Une sortie est prévue dans l'été. Prestataire Toucan Toucan.

- **Travail en cours sur la création du site Plaine des Vosges.**

Maquette prête, il reste la saisie des données pas les équipes des OT (en attente car pleine saison touristique).

- **Achat de bornes d'accueil mobiles pour les offices de tourisme du territoire.**
- **Création de carnets et stylos Plaine des Vosges**
- **Présentoirs**

Ces présentoirs sont à destination des partenaires des OT. Le travail va être pris en charge par Vanessa à l'OT de Vittel.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Fin de la convention avec les chambres consulaires : 3 événements relatifs à la transmission d'entreprise se sont déroulés en juin.
- Travail en cours sur l'EIT dans le cadre de la convention avec EcoPlaine.

M. NOVIANT : résultats mitigés pour les actions CCI et CMA, il a été constaté que peu de gens se sont déplacés. Cependant, les personnes présentes ont trouvé les informations recherchées.

Jean-Luc COUSOT : relation complexe avec EcoPlaine.

Mme BABOUHOT : actions qui se sont télescopées entre l'action d'EcoPlaine et le Département des Vosges.

M. PERRY : il est temps de mutualiser les actions car multiplication des actions actuellement. Les forums sur chaque territoire fonctionnent et sont à conserver.

M. SEJOURNE : convention avec les consulaires signée à reculons et par défaut. Pas les retours escomptés par rapport à l'investissement pour ces sujets.

M. NOVIANT : organisation de petits déjeuners la même semaine, même chose qui s'est reproduit une autre fois, pas de communication, ni de concertation de la part d'EcoPlaine.

PAT :

- Départ d'Arsène DAVAL au 16 juin

Proposition à David PREZCENSKI de reprendre le poste d'Arsène DAVAL.

Mme BABOUHOT : Questionnement sur l'ESJ : suivi par David et Megan avec tuilage d'Arsène.

- 3^{ème} COPIL de la démarche le 26 mai à la Ferme de Braquemont. Cf compte-rendu.

2. LEADER ;

Le Président explique que dans le cadre de la sélection du GAL de la Plaine des Vosges pour la programmation 2023-2027, il convient que le PETR de la Plaine des Vosges en tant que structure porteuse valide ce portage et s'engage à y mettre les moyens financiers et humains.

Il présente au comité syndical le projet de convention avec la Région Grand Est, autorité de gestion du programme.

Il rappelle également que le PETR sera membre du GAL et qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Vu l'appel à candidature LEADER lancé par la Région Grand Est et déposée par le PETR de la Plaine des Vosges en date du 12 octobre 2022.

Vu la notification en date du 27 mars 2023 de la sélection de la stratégie LEADER portée par le PETR de la Plaine des Vosges.

Vu la phase de conventionnement entre l'autorité de gestion et le PETR de la Plaine des Vosges.

Vu qu'il appartient à la structure porteuse du GAL, PETR de la Plaine des Vosges, de valider la stratégie, le plan de développement, la maquette financière et la mise à disposition des moyens humains,

Vu le projet de convention Groupe d'action Locale/Autorité de gestion relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dénommés ci-après convention,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- Vote et approuve :
 - ✓ Le portage juridique et administratif du GAL par le PETR de la Plaine des Vosges, et sa dénomination GAL de la Plaine des Vosges. ;
 - ✓ Le périmètre du GAL tel que décrit dans l'annexe 1 de la convention
 - ✓ La stratégie et son plan d'action tels que définis dans les annexes 2 et 3 ;
 - ✓ La maquette financière prévisionnelle figurant à l'annexe 4 de la convention délibération précisant que le montant FEADER attribué au GAL de la Plaine des Vosges est de 1 083 832 M€ ;
 - ✓ Les dispositions réglementaires présentes à l'annexe 5 ;
 - ✓ La composition du comité de programmation précisée dans l'annexe 6 ;
 - ✓ L'engagement à assurer l'animation et la gestion de la stratégie LEADER sur la période de programmation en mettant à disposition des moyens humains composés de 1,8 équivalent temps plein ;
- Confirme que le PETR de la Plaine des Vosges assure l'ensemble des droits et obligations relatif au GAL de la Plaine des Vosges ;
- Autorise le Président du PETR et le Président du GAL à négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement LEADER dont la convention Groupe d'Action Locale/Autorité de gestion/ qui sera individualisée sur la base des annexes jointes à la présente délibération et ses éventuels avenants ;
- Autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération ;
- Valide la présence du PETR de la Plaine des Vosges comme membre du GAL de la Plaine des Vosges ;
- Désigne comme représentants du PETR au GAL de la Plaine des Vosges Monsieur Jean-Luc COUSOT (titulaire) et Monsieur Yves SEJOURNE (suppléant).

3. Affectation de résultat

Le Président explique que suite à une erreur de frappe au sein de la délibération 2023-03-30 n°3, il convient d'annuler cette délibération et de la remplacer par la suivante.

Vu la délibération erronée n°3 en date du 30 mars 2023. La présente délibération annule et remplace cette dernière.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter les résultats 2022 du budget principal en report au budget primitif principal 2023 :

	Dépenses	Recettes
Affectation c/ 1068		0€
Report 002	F	169 447,55 €
Report 001	I	12 698,56 €

- Décide d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

4. Décision modificative n°1 du budget 2023

Le Président explique que suite à la coquille de la délibération relative aux affectations de résultat, il convient de prendre une délibération modificative du budget afin de remettre les chiffres en conformité.

La délibération est la suivante :

Le Président propose au comité syndical d'adopter une décision modificative du budget principal 2023 en section de fonctionnement : et d'investissement selon le tableau joint ci-dessous.

Synthèse :

Investissement dépenses :

Article 001 : - 12 698.56 €

Investissement recette :

Article 001 : + 12 698.56

Fonctionnement recettes

Article 002 : - 30 €

Fonctionnement dépenses

Article 6288 : +0 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adopter la décision modificative du budget principal 2023 en section de fonctionnement mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

	Nature	Libellé	Budget Primitif	Report de Crédit	DM.	Total Budget
	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	12 698,56	0,00	-12 698,56	0,00
Total Chapitre	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	12 698,56	0,00	-12 698,56	0,00
	2183 2184	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE MOBILIER	8 000,00 16 000,00	8 522,40 0,00	0,00 0,00	16 522,40 16 000,00
Total Chapitre	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 000,00	8 522,40	0,00	32 522,40
TOTAL	GENERAL		36 698,56	8 522,40	-12 698,56	32 522,40

**INVESTISSEMENT
RECETTES**

	Nature	Libellé	Budget Primitif	Report de Crédit	DM.	Total Budget
	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	12 698,56	12 698,56
Total Chapitre	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	12 698,56	12 698,56
	28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00
	28183 28184	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE MOBILIER	2 200,00 500,00	0,00 0,00	0,00 0,00	2 200,00 500,00
Total Chapitre	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	28 700,00	0,00	0,00	28 700,00
	10222	F.C.T.V.A.	2 987,57	0,00	0,00	2 987,57
Total Chapitre	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 987,57	0,00	0,00	2 987,57
	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	69 110,60	0,00	69 110,60
Total Chapitre	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	69 110,60	0,00	69 110,60
TOTAL	GENERAL		31 687,57	69 110,60	12 698,56	113 496,73

**FONCTIONNEMENT
RECETTES**

	Nature	Libellé	Budget Primitif		DM	Total Budget
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	169 477,55	0,00	-30,00	169 447,55
Total Chapitre	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	169 477,55	0,00	-30,00	169 447,55
	6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	200,00	0,00	0,00	200,00
Total Chapitre	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	200,00	0,00	0,00	200,00
	744	FCTVA	61,15	0,00	0,00	61,15
	7473	DEPARTEMENTS	8 900,00	0,00	0,00	8 900,00
	74758	AUTRES GROUPEMENTS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET	95 350,50	0,00	0,00	95 350,50
	7477	FONDS STRUCTURELS	205 861,52	0,00	0,00	205 861,52
	7478	AUTRES ORGANISMES	45 200,00	0,00	0,00	45 200,00
Total Chapitre	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	355 373,17	0,00	0,00	355 373,17
	7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	12,00	0,00	0,00	12,00
Total Chapitre	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12,00	0,00	0,00	12,00
TOTAL	GENERAL		525 062,72	0,00	-30,00	525 032,72

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

	Nature	Libellé	Budget Primitif		DM	Total Budget
	60613	CHAUFFAGE URBAIN	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	60623	ALIMENTATION	600,00	0,00	0,00	600,00
	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500,00	0,00	0,00	500,00
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS SERVICES	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00



	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	100,00	0,00	0,00	100,00
	6156	MAINTENANCE	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	6161	MULTIRISQUES	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
	617	ETUDES ET RECHERCHES DOCUMENTATION GENERALE ET	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
	6182	TECHNIQUE VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE	200,00	0,00	0,00	200,00
	6184	FORMATION ANNONCES ET	300,00	0,00	0,00	300,00
	6231	INSERTIONS	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	6233	FOIRES ET EXPOSITIONS CATALOGUES ET	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
	6236	IMPRIMES	38 000,00	0,00	0,00	38 000,00
	6238	DIVERS	8 600,00	0,00	0,00	8 600,00
	6256	MISSIONS	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
	6257	RECEPTIONS FRAIS	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	6261	D'AFFRANCHISSEMENT FRAIS DE	500,00	0,00	0,00	500,00
	6262	TELECOMMUNICATIONS CONCOURS DIVERS	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	6281	(COTISATIONS ...)	16 750,00	0,00	0,00	16 750,00
	6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000,00	0,00	30,00	15 030,00
Total Chapitre	011	CHARGES CARACTERES GENERAL A	188 550,00	0,00	30,00	188 580,00
	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	500,00	0,00	0,00	500,00
	6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
	6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	300,00	0,00	0,00	300,00
	64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00
	64138	AUTRES INDEMNITES	20 750,00	0,00	0,00	20 750,00
	64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
	6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	6474	VERSEMENTS AUX AUTRES	800,00	0,00	0,00	800,00

	6475	OEUVRES SOCIALES MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	500,00	0,00	0,00	500,00
Total Chapitre	012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	165 350,00	0,00	0,00	165 350,00
	022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Total Chapitre	022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	6811	DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	28 700,00	0,00	0,00	28 700,00
Total Chapitre	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	28 700,00	0,00	0,00	28 700,00
	6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	6518	Autres	7 500,00	0,00	0,00	7 500,00
	6531	IMDEMNITES	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
	6533	COTISATIONS DE RETRAITE	600,00	0,00	0,00	600,00
	6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	0,00	0,00	0,00	0,00
	6535	FORMATION	300,00	0,00	0,00	300,00
	65888	AUTRES	20,00	0,00	0,00	20,00
Total Chapitre	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 420,00	0,00	0,00	23 420,00
	6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
Total Chapitre	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
TOTAL	GENERAL		426 020,00	0,00	30,00	426 050,00



5. Délibération convention PETR d'Epinal Cœur des Vosges dans le cadre du PAT

Le Président explique que le PETR de la Plaine des Vosges conjointement avec le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et le PETR du Pays de la Déodatie, à déposer une réponse à un appel à projet de la DRAAF. Ce dossier conjoint est porté par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, en tant que chef de file du projet.

Il convient de fait de matérialiser une convention avec les PETR afin de spécifier les dispositions financières et les engagements de chacun.

Le Président donne lecture du projet de convention au comité syndical du PETR.

6. Questions diverses

Jean-Luc COUSOT : soulève la réflexion sur les investissements en faveur du cyclo déjà fait sur le territoire. Pas forcément obligatoire de faire des voies cyclables. Il est constaté qu'il est plus simple de se déplacer sur la Plaine des Vosges que sur le massif des Vosges. Des circuits, routes sont déjà existants avec des paysages remarquables. Réaliser un travail de référencement des itinéraires et des lieux d'accueil.

M. LALLEMAND : peut être faire simplement de petits aménagements.

M. EMERAUX : il faut mettre les plans de mobilité en commun.

M. SEJOURNE : nuance entre la mobilité de loisirs et la mobilité pour le travail. Matérialiser quelques kilomètres sur le territoire. Travail sur un sentier de mobilité autour du Madon.

Mme BABOUHOT : lancement du chemin cyclable, travail sur les liaisons. Il faudrait un support de présentation du système de « circuit en nœuds » pour communiquer auprès de l'ensemble des acteurs à l'échelle locale, intercommunale, départementale et régionale.

Parallèle avec la présentation du « circuit en nœuds » de M. VAUBOURG.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h.

Jean-Luc COUSOT, Président